

ACTE REGLEMENTAIRE
relatif au modèle national de traitement des allocations "Cristal"
Demande d'avis Cnil n° 379522

Le directeur de la Caisse nationale des allocations familiales,

Vu la Convention n° 108 du 28 janvier 1981 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel,

Vu la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 et le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour son application,

Vu le Code de la Sécurité sociale,

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation du revenu minimum d'insertion et créant un revenu minimum d'activité,

Vu le décret n° 85-420 du 3 avril 1985 relatif à l'utilisation du répertoire national d'identification des personnes physiques par les organismes de Sécurité sociale et de prévoyance,

Vu l'avis n° 95-151 du 21 novembre 1995 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés et le récépissé de déclaration en date du 02/12/08 pour la modification version 25,

Vu la décision du Conseil d'administration de la Cnaf du 3 février 2009,

décide :

ARTICLE 1er

Il est mis à la disposition des Caisses d'allocations familiales un traitement automatisé d'informations nominatives appelé « **Cristal** » (Conception Relationnelle Intégrée du Système de Traitement des Allocations).

ARTICLE 2 - FINALITES DU TRAITEMENT

Le système « Cristal » permet :

- d'assurer le service des prestations familiales, des aides au logement et de l'action sociale prévu par le législateur ;
- de procéder à la vérification des droits ;
- d'effectuer une prospection des bénéficiaires potentiels des prestations et aides des Caf ;
- de gérer l'allocation aux adultes handicapés ;
- de prendre en charge les cotisations d'assurance maladie ou d'assurance vieillesse au regard des droits à certaines prestations ;



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

- de recouvrer les pensions alimentaires impayées ;
- d'appliquer les dispositions prévues par les lois relatives au revenu minimum d'insertion ;
- d'adresser aux allocataires des supports d'information ;
- de produire des états statistiques sur la population allocataire.

ARTICLE 3 - INFORMATIONS TRAITEES

☞ Le système « Cristal » gère une base de données relatives aux bénéficiaires de prestations composée d'un corps de dossier et d'annexes. Les principales catégories d'informations nominatives contenues dans cette base sont énumérées dans le tableau figurant en fin de document.

☞ Utilisation du numéro d'identification au répertoire national des personnes physiques

Le traitement utilise le NIR après une procédure de recherche du NIR certifié, mise en place depuis 1987 entre le Centre serveur national de Nice pour le compte des Caf et la direction du système informatique national des données sociales (DSINDS) de la CNAVTS, dans les conditions prévues par le protocole d'accord en date du 7 février 1989 sur l'identification à partir du RNIPP.

Les domaines de transmission du NIR sont les suivants :

- le complément libre choix d'activité dans le cadre de la prestation d'accueil du jeune enfant : pour la recherche des périodes d'activité ;
- l'allocation de soutien familial : pour la recherche des débiteurs et l'aide au recouvrement ;
- le revenu minimum d'insertion (NIR transmis aux organismes autorisés à l'utiliser) ;
- le signalement des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés aux organismes débiteurs de pensions de retraite et invalidité ;
- le contrôle auprès des Assédic de la situation des allocataires au regard de l'assurance chômage ;
- l'affiliation ou le maintien automatique à l'assurance maladie des bénéficiaires d'allocation de parent isolé, d'allocation aux adultes handicapés, d'allocation parentale d'éducation à taux plein, d'allocation de présence parentale à taux plein ;
- le report aux comptes individuels (dans le FNCI de la CNAV), des cotisations d'assurance vieillesse prises en charge par les Caf au titre du complément familial, de l'allocation pour jeune enfant, de l'allocation parentale d'éducation, de l'allocation d'éducation spéciale, de l'allocation adulte handicapé ;
- la prise en charge des cotisations dues par l'employeur dans le cadre de l'allocation de garde d'enfant à domicile et de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée ;
- les droits à la couverture maladie universelle et CMU complémentaire des bénéficiaires du RMI et de leurs ayants droits ;
- la procédure TDF pour le contrôle des ressources, auprès des services fiscaux, des allocataires et de leurs concubins bénéficiant de prestations soumises à condition de ressources ;
- l'application des dispositions fiscales en faveur des bénéficiaires du RMI et de l'AAH ;
- l'accès des bénéficiaires de RMI, API et AAH aux CI-RMA et Cav.

📊 Statistiques

Il est créé, deux fois par an et pour chaque Caisse, un fichier statistique appelé FILEAS, destiné à résumer la situation des allocataires dans le système de gestion des allocations pour l'année écoulée.

Des états statistiques sont produits pour :

- répondre à l'obligation statistique vis-à-vis des autorités de tutelle ;
- effectuer des études internes servant d'aides à la décision des Caf, notamment en matière de politique d'action sociale ;
- apporter le concours de l'institution des allocations familiales aux organismes dont la mission relève de la planification économique et de l'évaluation des politiques sociales.

Règles d'élaboration et de diffusion des statistiques

- Après croisement des données, aucun dénombrement inférieur à cinq n'est communiqué à des tiers.
- A l'échelon infra communal, les résultats sont communiqués sous réserve que le nombre d'allocataires faisant l'objet du traitement soit supérieur à 100.
- Lorsque les Caf mettent à la disposition des organismes visés précédemment, à des fins de traitement statistique, des fichiers, ceux-ci sont au préalable anonymisés et ne comportent aucune information permettant l'identification directe ou indirecte des allocataires.
- Lorsque l'étude a pour but de suivre l'évolution de la population dans le temps, un numéro d'ordre est calculé pour chaque dossier retenu -à partir du matricule allocataire et de la date de naissance-. La constitution et l'utilisation de ces numéros d'ordre, pour une durée qui doit être limitée à l'étude, sont placées sous la responsabilité des agents de la Caf chargés du traitement informatique.

Production de données socio-économiques à l'échelle infra communale, à partir du fichier Fileas Caf.

Pour avoir une bonne connaissance du tissu social, il est nécessaire pour l'Institution de pouvoir disposer de données socio-économiques à l'échelon infra communal.

A cet effet, des accords sont passés entre les Caf et l'INSEE pour des traitements dont l'objet est la production des données géolocalisées, en affectant aux adresses les codes des zones géographiques auxquels elles appartiennent. Le fichier d'allocataires transmis à cette fin contient des adresses anonymisées.

Une convention définit le cadre de ces accords et fixe les règles de communication des données (règles de diffusion énoncées ci-dessus).

ARTICLE 4 - DURÉE DE CONSERVATION

Les informations contenues dans le corps du dossier (identité, situation administrative, droits, paiements, créances, échéanciers) ainsi que dans les annexes du dossier (mouvements, résultats, contrôles administratifs et financiers, contentieux, action sociale, commentaires) sont conservées pendant un délai maximum de trois ans.

ARTICLE 5 - DESTINATAIRES D'INFORMATIONS

Dans la limite de leurs attributions :

Destinataires internes

- ◆ les personnels administratifs, sociaux et comptables de la Caf qui sont habilités.

Destinataires externes : les personnels habilités des organismes cités ci-dessous :

- ◆ les organismes locatifs ou prêteurs (individuellement ou par centre pivot) pour les aides au logement ;
- ◆ la comptabilité publique pour le versement en tiers payant des aides au logement ;
- ◆ la section départementale des aides publiques au logement (SDAPL) pour les dossiers contentieux en APL ;
- ◆ les Caf et tous autres organismes débiteurs de PF ou de RMI, dans le cadre des mutations, pour les créances et pour contrôler qu'il n'existe pas de multi-affiliations d'allocataires ;
- ◆ les régimes particuliers au titre des droits en APL ;
- ◆ les tiers désignés attributaires des prestations dans les cas suivants : enfants placés, familles sous tutelle, en matière d'AAH et de prestations familiales ;
- ◆ les organismes financiers pour le paiement des prestations et le recouvrement des créances ;
- ◆ les Caisses primaires d'assurance maladie concernant les bénéficiaires d'API, d'AAH, d'APE à taux plein, du complément de libre choix d'activité de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), d'allocation de présence parentale à taux plein ; les allocataires potentiellement éligibles à l'aide pour une complémentaire santé ;
- ◆ les Caisses régionales d'assurance maladie pour l'assurance vieillesse des parents au foyer, pour l'affiliation à l'assurance maladie et le report au compte vieillesse des assistantes maternelles dans le cadre de l'Afeama ;
- ◆ l'IRCEM (Institution de retraite complémentaire des employés de particuliers) pour l'assurance vieillesse des assistantes maternelles dans le cadre de l'Afeama ;
- ◆ la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAVTS) pour l'AVPF, la collecte du NIR des allocataires et pour le droit au complément de libre choix d'activité de la Paje ;
- ◆ les Urssaf pour la prise en charge des cotisations employeur des bénéficiaires d'Afeama et d'Aged ;
- ◆ l'Urssaf du Puy en Velay, désignée par arrêté pour gérer le centre de traitement du complément de libre choix du mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant :
 - pour l'immatriculation des employeurs au titre de la garde d'enfants et l'établissement de l'attestation annuelle fiscale pour l'employeur
 - pour la gestion des relations avec les salariés
- ◆ les Assedic pour le contrôle des droits aux prestations Caf soumises à condition de ressources, et pour ce qui concerne l'APP, l'APE ou le complément libre choix d'activité de la Paje ;
- ◆ les services de protection maternelle et infantile au titre de l'APJE, de la prime à la naissance et de l'allocation de base au titre de la Paje ;
- ◆ les maisons départementales des personnes handicapées (MDAPH) pour l'AAH et l'AAEHH;
- ◆ les organismes débiteurs d'avantages vieillesse ou invalidité pour le calcul de l'AAH, l'API ;

- ◆ la Direction générale des impôts pour l'ouverture ou le maintien des droits des allocataires aux prestations sous condition de ressources ; pour l'application des dispositions fiscales en faveur des bénéficiaires de l'AAH ;

Pour le recouvrement des créances alimentaires :

- ◆ les administrations et services de l'Etat, les collectivités publiques, les organismes assurant la gestion des prestations sociales, les tiers débiteurs ou dépositaires de fonds;
- ◆ la Direction générale des impôts pour la recherche des débiteurs de pensions défailants (fichier Ficoba) ;
- ◆ les Commissions départementales de surendettement des familles ;
- ◆ les organismes de liaison et les Caf des pays de la CEE pour les travailleurs employés en France et dont la famille réside dans un autre Etat (en application des règlements communautaires) ;
- ◆ les centres de vacances pour les aides aux vacances ;
- ◆ les prestataires bénéficiaires de crédits d'action sociale pour l'accès des familles aux prestations de service proposées en fonction du quotient familial ;
- ◆ le Centre national pour l'aménagement des structures agricoles (Cnasea) pour l'identification des personnes éligibles au contrat insertion - revenu minimum d'activité et au contrat d'avenir, au titre du RMI, de l'API, de l'AAH ;
- ◆ Le maire (obligation scolaire) ;

En ce qui concerne particulièrement les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion :

- ◆ les organismes instructeurs pour le droit à l'allocation de RMI et le suivi des dossiers ;
- ◆ les Présidents des conseils généraux pour le droit à l'allocation et le suivi des dossiers ;
- ◆ les employeurs, les présidents des conseils généraux pour le paiement de l'aide à l'employeur au titre du revenu minimum d'activité lorsque la Caf est désignée opérateur par la convention de gestion ;
- ◆ les CPAM pour la couverture maladie universelle ;
- ◆ les CMR pour la couverture maladie universelle des personnes relevant du régime d'assurance maladie des professions indépendantes (AMPI) ;
- ◆ les organismes débiteurs de prestations sociales et les débiteurs d'aliments pour récupération des allocations de RMI versées à titre d'avances sur prestations (CPAM, CRAM et CNAVTS, Caf et CMSA, Assédic, Conseil général, Mairie, Directions interdépartementales des anciens combattants...);
- ◆ les Assédic pour le maintien du versement des allocations de chômage aux bénéficiaires du RMI ;
- ◆ les Agences locales pour l'emploi dans le cadre de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RMI ;
- ◆ les présidents des Centres communaux d'action sociale et les présidents des Conseils généraux pour la mise en œuvre d'actions d'insertion (à leur demande) ;
- ◆ les directions des services fiscaux pour l'application des dispositions fiscales en faveur des bénéficiaires du RMI ;

- ◆ les Préfets pour l'application des mesures de prévention des expulsions locatives pour impayés ;

Dans les Départements d'outre-mer :

Les liaisons ci-dessus mentionnées entre d'une part la Caf, d'autre part la Cram, la CPAM, la Cnav et l'Urssaf sont établies dans les DOM avec la Caisse générale de sécurité sociale.

En ce qui concerne les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion :

- ◆ les organismes instructeurs pour le droit à l'allocation de RMI et le suivi des dossiers,
- ◆ les agences départementales d'insertion pour le droit à l'allocation et le suivi des dossiers

Pour le revenu de solidarité :

- ◆ le Président du Conseil général et l'Agence d'insertion (par délégation) pour le droit à l'allocation et le suivi des dossiers.

Liaisons particulières :

- ◆ la CGSS pour vérification du paiement des cotisations familiales par les exploitants agricoles, pour exonération ou calcul de la cotisation Amexa ;
- ◆ la Trésorerie générale pour éviter les doubles paiements en faveur des enfants dont l'un des parents relève de la fonction publique;

Pour l'accueil des allocataires

Les Caisses d'allocations familiales peuvent conclure entre elles des accords de service pour mutualiser la fonction d'accueil et d'information des allocataires sur leurs droits.

A ce titre, des conventions sont signées entre les Caf concernées et des habilitations d'accès aux fichiers, en consultation, sont délivrées aux agents des Caf de proximité.

ARTICLE 6 - DROIT D'ACCES

Le droit d'accès et de rectification prévu par l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du directeur de la Caisse d'allocations familiales qui verse les prestations.

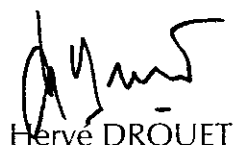
Le droit d'accès est étendu, pour le créancier de la pension alimentaire, à toutes les informations qu'il aurait pu lui-même recueillir s'il avait agi seul pour le recouvrement de sa créance ou s'il avait agi par l'intermédiaire d'un huissier de justice.

En outre, le droit d'opposition prévu par l'article 26 de la loi du 6 janvier 1978 ne s'applique pas à ce traitement.

ARTICLE 7 - PUBLICITE

La présente décision sera publiée sur le site www.caf.fr et tenue à la disposition du public dans les locaux d'accueil des Caisses d'allocations familiales.

Le Directeur



Hervé DROUET

PRINCIPALES INFORMATIONS TRAITEES

CATEGORIES D'INFORMATIONS	DONNEES
CORPS DU DOSSIER ALLOCATAIRE	
<p><u>INFORMATIONS GENERALES</u></p> <p><u>Identité</u> <i>M., Mme</i></p> <p><i>Enfants</i></p> <p><i>Pour les étrangers</i></p> <p><i>Pour les nomades</i></p> <p><u>NIR</u> <i>Allocataire, conjoint/concubin, autres personnes, Assistantes maternelles</i></p> <p><u>Situation familiale</u></p> <p><u>Vie professionnelle</u></p> <p><u>Informations relatives aux droits</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - noms patronymique/ marital, prénom - code résidence - adresse, code commune INSEE - code secteur social - code pays résidence ou d'activité - numéro téléphone, adresse E-mail (facultatif) - date de naissance, date de décès - code nationalité (Français, CEE, autres) - date d'acquisition nationalité - noms, prénom, rang - date de naissance, date de décès - code nationalité (Français, CEE, autres, étrangers pour RMI) - date d'acquisition nationalité - code pays de résidence - type parenté - date de début/fin de prise en charge - code conditions remplies pour allocation forfaitaire - numéro AGDREF - code type validité titre séjour, dates limite du titre de séjour de l'allocataire et des enfants, du conjoint/concubin pour le droit au RMI et l'affiliation à l'AVPF - nature du titre de séjour, numéro de duplicata - code mention figurant sur le titre de séjour - dates limite du titre de circulation - code validité - code lien matrimonial, dates début/fin - code régime d'appartenance au sens des PF - code activité Mr, Mme, enfants - dates début/fin activité, dates d'effet - numéro contrat d'apprentissage - numéro SIRET (ETI) - matricule - code allocataire, attributaire - code confidentiel allocataire pour accès aux serveurs

CATEGORIES D'INFORMATIONS	DONNEES
<i>Evaluation forfaitaire (EF) (le cas échéant)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - date d'ouverture de droit - dates début/fin de prise en compte - mois de référence, montant - taux abattement pour frais professionnels - montant annuel de l'évaluation forfaitaire - code nature - code indicateur EF, dates - code nature des ressources prises en compte - code nature contrat de travail
<i>Déclaration de ressources WEB</i>	<ul style="list-style-type: none"> - code autorisation utilisation du n° de téléphone ou de l'adresse E-mail - nombre de numéros de téléphone saisis (2 maxi) - date de validation de la saisie par l'allocataire
<i>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</i>	
<u><i>Allocation pour jeune enfant</i></u> <u><i>Prestation d'accueil du jeune</i></u> <u><i>Enfant –Paje-</i></u> <i>(à compter du 01.01.04)</i> <i>Informations communes</i>	<ul style="list-style-type: none"> - date présumée de conception - date conception rectifiée - date de déclaration de grossesse - date de passation examens, de réception feuillets - date de soumission à la PMI - code dérogation déclaration / examens - code nature fin de grossesse, date - date d'entrée /de sortie de France de Mme - envoi livret de paternité - date d'effet de la prestation - nombre d'enfants conçus
<i>Allocation de garde d'enfants à domicile</i>	<ul style="list-style-type: none"> - numéro employeur de l'allocataire - date d'immatriculation par l'URSSAF - code versement cotisations URSSAF - montant des cotisations payées par la CAF - code acquittement cotis. vieillesse pour allocataires ETI - code cessation emploi, date
<i>Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - numéro employeur de l'allocataire - pseudo- siret - date immatriculation par l'URSSAF - numéro interne de l'assistante maternelle - rang de l'enfant gardé - salaire assistante maternelle - code versement cotisations URSSAF - montant des cotisations payées par la CAF - date réception des déclarations nominatives trimestrielles - montant des congés payés - nombre de jours de garde d'enfants - code cessation emploi / date

CATEGORIES D'INFORMATIONS	DONNEES
<i>Complément libre choix du mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - pseudo- siret employeur - date de la demande - montant du revenu mensuel - code cotisations assurance vieillesse acquittées (oui – non) - code dérogation à la condition d'activité - référence documentaire et rang du volet social - code mode de garde : assistante maternelle/garde à domicile - période d'emploi (mois, année) - montant du salaire net - montant des indemnités d'entretien (emploi ass^{te}. maternelle) - code plafond - montant total cotisations, montant pris en charge par CAF - montant cumulé des salaires nets - date prévisionnelle prélèvement cotisations sur compte CAF - date échange fiscal - montant annuel de la participation au salaire
<i>Allocation parentale d'éducation</i> <i>Complément de libre choix d'activité de la Paje</i>	<ul style="list-style-type: none"> - code enfant APE, - rang de l'enfant - date début/fin condition remplie pour l'enfant - taux d'activité - code intéressement - code taux partiel (dates début/fin) - date début droit APE partielle - code taux et nombre de mois payés par Caf cédante - code retour résultat recherche de la DSINDS - nombre de trimestres d'activité professionnelle ou assimilée validés au titre de l'assurance vieillesse - nombre de trimestres validés par le technicien - nombre total trimestres validés - code origine validité des trimestres - code nature pièces justificatives
<i><u>Allocation de parent isolé</u></i> <i>Api</i>	<ul style="list-style-type: none"> - code fait générateur - code allocation veuvage - code enfant API, - code type intéressement - montant intéressement - code abattement ressources - montant abattement / neutralisation - nombre de mois versés - montant forfait logement - montant des prestations prises en compte pour le calcul du droit
<i><u>Allocation de rentrée scolaire</u></i> <i>ARS</i>	<ul style="list-style-type: none"> - date année civile - attestation non paiement autre régime reçue - ARS payée par un autre régime - toutes conditions enfant remplies

CATEGORIES D'INFORMATIONS	DONNEES
<u>Allocation de soutien familial</u>	<ul style="list-style-type: none"> - référence du jugement/date, code nature jugement - date assignation - enfant bénéficiaire de la pension - montant pension, date d'effet, code nature indexation - date dernier paiement PA, montant versé, période concernée - code versement PA enfant + de 18 ans - code situation parent/enfant au regard de l'ASF - date engagement procédure allocataire à l'encontre de l'autre parent, date d'abandon de procédure
<u>Aides au logement</u>	
<i>Informations communes pour l'AL et l'APL</i>	<ul style="list-style-type: none"> - nature de la demande, date - numéro interne bailleur/prêteur - code tiers payant bailleur - code d'occupation du logement, date début/fin d'occupation - code zone géographique - code plafond loyers - code titulaire du bail - code colocataires, nombre de colocataires - montant mensualité plafond, dates début/fin - code exclusion prestation pour calcul - code exclusion personne pour calcul - dates début et fin exclusion
<i>Accession</i>	<ul style="list-style-type: none"> - date de l'offre de prêt, date d'acceptation - titulaire des prêts - code nature prêts, code type et date d'effet, rang - montant prêt, durée, terme, périodicité - montant remboursements - taux de prise en charge du prêt (pour local mixte) - date, taux et montant assurance prêt - code "à jour" prêt
<i>Location</i>	<ul style="list-style-type: none"> - dates du bail - montant du loyer, périodicité - taux de prise en charge loyer (local mixte) - date des quittances, code appel relance quittance - code nature des charges de logement - montant des charges résiduelles - date, taux, montant de l'assurance prêt loyer - dates mesure transitoire barème unique - montant compensatoire logement - montant référence logement
	<p><i>Pour les étudiants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - code confirmation occupation logement, date - année justificatif étudiant boursier

CATEGORIES D'INFORMATIONS	DONNEES
<i>Impayés</i>	<ul style="list-style-type: none"> - montant des impayés, date de signalement - code origine signalement, code signalement hors délais - date saisine commission surendettement - date début/fin de surendettement - nombre de mois suspension examen du dossier - code surendettement (saisine simple, projet plan apurement, plan signé, échec procédure amiable, redressement judiciaire, effacement code existant) - code état impayés/date - code décision bailleur/prêteur, date - code suivi plan d'apurement, date contrôle respect du plan - date début/fin des impayés, date fin de procédure impayés
<i>Pour les autres personnes vivant au foyer</i>	<ul style="list-style-type: none"> - noms, prénom, sexe - date de naissance, date de décès - code type de parenté / date d'effet - code à charge au sens de l'AL, date de prise en charge - code activité, date début/fin
<i>Informations spécifiques pour l'allocation de logement</i>	<ul style="list-style-type: none"> - code nature organisme/foyer - surface du logement, surface à usage professionnel - date de construction du logement (DOM) - pourcentage surface habitable (local mixte) - nombre de personnes - code dérogation peuplement/salubrité, dates début/fin
<i>ALS infirmes</i>	<ul style="list-style-type: none"> - numéro CDAPH - code avis CDAPH, date début/fin accord
<i>Informations spécifiques pour l'aide personnalisée au logement</i>	<ul style="list-style-type: none"> - code attestation non paiement AL par autre Organisme - date conventionnement logement, code nature conventionnement, date d'effet, numéro de convention - date de fin des travaux - code motif suspension/radiation - date de saisine de la SDAPL, date d'effet - code décision SDAPL, date
	<p><i>Réforme APL locative :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - montants de référence personne isolée/faibles revenus - montants compensatoires personne isolée/faibles revenus - code nature compensation revenus - dates début/fin validité calcul
<i>Informations pour la prime de déménagement</i>	<ul style="list-style-type: none"> - date du déménagement - code dérogation de délai - montant des frais, montant participation extérieure

CATEGORIES D'INFORMATIONS	DONNEES
<p><u>Informations relatives au Revenu minimum d'insertion</u></p> <p><i>Avis du Président du conseil général</i></p> <p><i>Autres personnes vivant au foyer</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - numéro d'instruction (département, type d'instructeur, commune, n° instructeur, n° dossier CLI) - références instructeur (code type instructeur, agrément instruction/ domiciliation/ paiement) - références CLI, numéro - date pré liquidation RMI - code état du dossier - refus du droit par la Caf - code proposition de rejet au PCG - code certificat de perte de pièces d'identité - date réception de la décision d'attribution - code proposition dispense ASF (refus dispense, dispense avec réduction, dispense totale) - code avis PCG, date - code avis dérogation aux conditions d'âge, de résidence de nationalité, d'activité, de surface (exploitation agricole dans les DOM) - date début/fin accord - périodes hospitalisation - code abattement ressources (neutralisation, abattement refus) - montant plafond RMI, montant réduction hospitalisation, montant abattement, montant assiette RMI, montant RMI + PF - montant total abattements/neutralisation - code occupation du logement / date d'effet - montant forfaitaire aide au logement - surface du jardin - code type intéressement antérieur ou postérieur au 2/8/92 (CES, inscription ANPE, gestion horaire) - montant intéressement - montant abattement indemnités représentatives de frais - nombre d'heures de travail - code conditions administratives remplies (saisonniers, ETI) - code récépissé demande pension vieillesse, code régime, montant pension - montant compensation pension, période compensation - code motif échange DGI, date traitement de l'échange - code conjoint à charge au sens du RMI - code exclusion personne pour calcul du droit - code prestation exclusion pour calcul du droit - code décision prolongation - noms, prénom, sexe - date de naissance, date de décès - code type de parenté, date d'effet - code à charge, date prise en charge au sens du RMI - nombre enfants/autres personnes ouvrant droit au RMI - code activité, dates début/fin

CATEGORIES D'INFORMATIONS	DONNEES
<i>Enfants et autres personnes à charge et de moins de 25 ans</i>	- NIR (pour CMU - CMUC)
<i>Aides familiaux participant à l'exploitation agricole (Dom)</i>	- dates début/fin des caractéristiques - nom, prénom - rang de la famille - code situation de famille (couple - isolé) - nombre de personnes 17/25 ans prises en compte
<i><u>Revenu de solidarité</u></i>	- date d'effet de la demande - code situation cumulable RSO - code bénéficiaire 24 mois droit réel RMI, date d'effet - code motif clôture RSO
<i>Contrat insertion Revenu minimum d'activité (CIRMA) Contrat avenir (CAV)</i>	- code type contrat aidé (Cirma ou contrat avenir) - code nature contrat aidé (initial, 1 ^{er} ou 2 ^{ème} renouvellement) - dates début / fin du contrat aidé - code origine contrat (Api, ASS, RMI) - montant mensuel RMA ou Cav à déduire du RMI - code hauteur rémunération (> ou <= à 55 % Smic) - date mois en cours RMA / CAV - code motif suspension du contrat, date début/fin suspension - date radiation du contrat
<i><u>Allocation d'éducation de l'enfant handicapé AEEH</u></i>	- date de dépôt de la demande - dates début/fin d'accord de la CDAPH - numéro de Commission, date - code type AEEH, code décision CDAPH - dates début / fin décision - code origine complément AEEH - code prise en charge frais de séjour par assurance maladie ou aide sociale - nombre de jours retour foyer, nombre de jours payés, reliquat - code internat/externat - dates début/fin d'opposition - code droit AAH existant
<i><u>Allocation aux adultes handicapés</u></i>	- numéro dossier CDAPH - code avis CDAPH, dates début/fin d'accord - date demande par la CDAPH affiliation assurance vieillesse - code hospitalisation, périodes, code forfait journalier - périodes de placement - nombre de jours retour au foyer, nombre de jours payés, reliquat - date d'effet opposition AAH

CATEGORIES D'INFORMATIONS	DONNEES
	<ul style="list-style-type: none"> - date demande de pension invalidité/vieillesse - code récépissé de demande de pension - code acceptation/refus, date acceptation/refus - code régime pension vieillesse - code nature pension, montant, montant compensation pension, périodes compensation - code motif échange DGI - date d'effet réforme AAH - code réforme, code maintien anciennes mesures
<u>Prime de retour à l'emploi</u>	<ul style="list-style-type: none"> - date conditions ouverture de droit remplies - code origine du droit (bénéficiaire AAH Api, RMI, ASS)
<u>En cas de placement d'enfant</u>	<ul style="list-style-type: none"> - dates de placement - code lien affectif
<u>En cas de tutelle</u>	<ul style="list-style-type: none"> - numéro interne du tuteur - code nature tutelle - dates début/fin tutelle, date de prolongation - code indicateur prestation concernée par tutelle - code adressage des notifications de droits et paiements - rang destinataire du paiement en cas de double jugement
<u>En cas d'invalidité</u>	<ul style="list-style-type: none"> - numéro de dossier de carte d'invalidité - code carte invalidité, dates début/fin carte, taux invalidité
<u>Pour l'assurance personnelle</u>	<ul style="list-style-type: none"> - code assurance personnelle/affiliation assurance maladie - dates d'effet
<u>Pour la réduction sociale téléphonique</u>	<ul style="list-style-type: none"> - code prestation (RMI - AAH) - date de situation
<u>Pour la couverture maladie</u>	<ul style="list-style-type: none"> - code bénéficiaire prestation (RMI – AAH – APE – API) - code activité (ETI – autre) - date de traitement de l'échange
<u>Pour l'assurance vieillesse des parents au foyer</u>	<ul style="list-style-type: none"> - numéro dossier CDAPH - code avis CDAPH, dates début/fin avis - code titre affiliation à l'AVPF - code type déclaration nominative annelle, dates début/fin
<u>Pour l'immatriculation des dossiers des travailleurs migrants</u>	<ul style="list-style-type: none"> - code type convention
<u>Allocation différentielle ADI</u>	<ul style="list-style-type: none"> - code impact ADI
<u>Complément différentiel</u>	<ul style="list-style-type: none"> - dates début / fin ouvrant droit aux prestations exportables

CATEGORIES D'INFORMATIONS	DONNEES
	<ul style="list-style-type: none"> - identifiant de l'allocataire au sein de l'organisme étranger (Luxembourg) - code prestation exportable
ANNEXES DU DOSSIER ALLOCATAIRE	
<p><u>Annexe 1 : Mouvements</u> <i>Pièces traitées</i></p> <p><i>Faits générateurs élaborés</i></p> <p><u>Annexe 2 : Résultats</u></p> <p><u>Annexe 3 : Contrôles administratifs</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - date enregistrement des pièces reçues - numéro de la pièce, nombre de feuillets constituant pièce - code type de pièce, code appel/réception - numéro interne du destinataire de la pièce émise - numéro agent, commentaire agent sur la pièce - date de saisie des informations - code type de saisie - code type mouvement - code état pièce reçue, date d'effet - code famille pièces, code nature pièces - numéros bande archivage, film, vue, lot de pièces, n° pièce - code fait générateur, date, code nature domaine - code origine liquidation - code nature de la session - synthèse des notifications émises - traces de raisonnement - date plan de contrôle - code cible contrôle, libellé commentaire motif - code critère, libellé et rang du critère - code type de contrôle - code action contrôle Caf / Assédic - code population - code périodicité contrôle - Numéro identifiant Mr, Mme à l'Assédic - code identification Assédic (identifié, non trouvé, etc ...) - code résultat recherche CSN / Cnasea - date début / fin activité connue lors de l'échange Assédic - code action, résultat contrôle CAF/ASSEDIC - code incidence contrôle CAF/DGI - n° agent demandant contrôle, n° contrôleur - date de détection du contrôle - numéro de campagne, dates début/fin de campagne - dates lancement contrôle, prise en charge par contrôleur, de clôture par contrôleur - temps passé à l'enquête - code état du contrôle - code origine pièce (libellé numérique) - code type identifiant pièce - commentaires sur conclusions du contrôle - impact financier du contrôle

CATEGORIES D'INFORMATIONS	DONNEES
<p><u>Annexe 4 :</u> <u>Contrôles financiers</u> <i>Pour les besoins du plan de contrôle interne</i></p> <p><u>Annexe 5 : Contentieux</u> <i>Informations relatives aux débiteurs de pensions alimentaires</i></p> <p><u>Annexe 6 : Action sociale</u> <i>Pour l'émission et le paiement des bons vacances</i></p> <p><u>Annexe 7 "commentaires"</u> <i>(portant sur la procédure d'instruction administrative du dossier)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - montant théorique du rappel - date du mois en cours liquidation - numéro agent liquidation, numéro agent vérificateur - code type sélection - taux minimum/maximum pour vérification des dossiers - quantité dossiers maximum - date vérification, code résultat , code rejet - commentaires du vérificateur - code type vérification - code état du dossier pendant la vérification - montant impact financier vérification, montant régularisation - date et heure intervention Agent comptable - code intervention - code cible avant paiement - code critère vérification - code indicateur multi-ciblage - code cible de plus haute priorité - numéro interne du débiteur - date envoi courrier contentieux, date réponse - n° courrier, code suivi courrier pour recherche débiteur - dates proposition/acceptation procédure, code réponse - code réponse débiteur, code type procédure - code type tiers détenteur de fonds - montants arriéré, total PA terme courant - montant frais de gestion - libellé commentaire sur situation débiteur - année - code résultat émission (droits ouverts ou motif refus) - dates début/fin effet quotient familial vacances - numéro agent ayant saisi le commentaire - numéro d'ordre commentaire, date, libellé - numéro de la personne objet du commentaire - code nature créance, rang créance
<i>DONNEES DE REFERENCE CONCERNANT LES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES</i>	
<i>Assistantes maternelles</i>	<ul style="list-style-type: none"> - numéro interne - code qualité (Mr, Mme, Mle)

CATEGORIES D'INFORMATIONS	DONNEES
	<ul style="list-style-type: none"> - nom d'usage, nom patronymique, prénom - date de naissance, commune de naissance (facultatif) - NIR - adresse, n° tél. (facultatif) - code type agrément, dates d'effet
<i>Bailleurs en AL</i>	<ul style="list-style-type: none"> - numéro interne - code qualité - nom d'usage, prénom, adresse, n° tél. (facultatif) - mode de règlement, domiciliation bancaire - code mode de paiement (individuel/groupé) - code gestion globale des créances
<i>Bailleurs en APL</i>	<ul style="list-style-type: none"> - numéro interne, numéro au fichier national - nom d'usage, prénom, code qualité - adresse, n° tél. (facultatif), numéro agence - code organisme comptabilité publique ou non - code support échange d'informations - mode de règlement, domiciliation bancaire - code mode de paiement - code gestion globale des créances - commentaire
<i>Débiteurs en ASF</i>	<ul style="list-style-type: none"> - numéro interne - noms d'usage/ patronymique, prénom, code qualité - date de naissance, - NIR, code validité - adresse, n° tél. (facultatif)
<i>Bénéficiaires de prêts / secours Prêteurs en AL Responsables de centres de vacances Tiers détenteurs de fonds / créances</i>	<ul style="list-style-type: none"> - numéro interne - code qualité - nom d'usage, prénom, adresse, n° tél. (facultatif) - domiciliation bancaire
<i>Tuteurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - numéro interne - nom d'usage, prénom, code qualité - adresse, n° tél. (facultatif) - domiciliation bancaire - code gestion individualisée de la domiciliation bancaire
<i>Employeurs des allocataires relevant de la réglementation CEE et de conventions internationales</i>	<ul style="list-style-type: none"> - numéro interne - nom d'usage, prénom, code qualité - adresse, n° tél. (facultatif) - n° SIRET

CATEGORIES D'INFORMATIONS	DONNEES
<p><i>Employeurs au titre des contrats : Cirma ou Cav</i></p> <p><i>Autres tiers Personnes physiques ou morales</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - numéro interne - nom d'usage, prénom / raison sociale - adresse, n° téléphone (facultatif) - domiciliation bancaire - numéro interne - nom d'usage, prénom, raison sociale, code qualité - adresse, n° tél. (facultatif) - domiciliation bancaire (le cas échéant)

Le traitement automatisé mis en œuvre par la Caisse d'allocations familiales est conforme aux dispositions de l'acte réglementaire publié et il est placé sous la responsabilité de son directeur.

Le droit d'accès aux informations contenues dans le traitement est ouvert à toutes les personnes physiques qui y sont mentionnées. Il s'exerce auprès du directeur de la Caf.